

# SAND WEILER

## Aktuell

01-2024

24.01.2024

Job d'été étudiants  
Formulaire



18, rue Principale  
L-5240 Sandweiler  
Tél.: 3597 11 - 1 • Fax: 357966  
[www.sandweiler.lu](http://www.sandweiler.lu)

### Emhae vu Beem

Aus Sécherheetsgrënn goufen an der rue Nicolas Welter bei der Schoul „Haus vun de Kanner“ 3 Beem emgehaen. Dës Beem gi bis spëtstens den 31. Dezember 2025 duerch nei Beem op der Plaz kompenséiert. Aus deem selwechte Grond ginn, an Zesummenaarbecht mam Fierschter, tëscht der Schoul „Um Weier“ an der rue Hiel Dännebeem ewechgeholl. D'Beem ginn duerch eng Rotbuchenheck vun eise Gäertner ersat.

### Opruff un d'Hondsbesëtzer

Hondsrecker op de Kannerspillplazen, bréngeschro Hygiënsproblemer mat sech. D'Kanner kommen dacks mat Schong an d'Schoul oder heem, déi mat Hondsdreck verknascht sinn. De Kontakt mat Hondsdrecker kann och e bedeitenden Gesondheitsrisiko fir d'Kanner duerstellen, well d'Bakterien an deem Dreck Infektionen iwwerdroe kënnen. Dofir biede mir d'Hondsbesëtzer, sech vun de Spillplazen ewech ze halen.

### Manifestatiounen

- **27.01** Träipen Owend am Scouts Chalet (Guiden a Scouten Sandweiler)
- **17.02** Fuesbal fir Erwuessener (US Sandweiler)

### Abattage des arbres

Pour des raisons de sécurité, 3 arbres ont dû être abattus dans la rue Nicolas Welter près de l'école « Haus vun de Kanner ». Les arbres seront compensés jusqu'au 31 décembre 2025 au plus tard par de nouveaux arbres au même endroit. Pour la même raison, des sapins doivent être enlevés, en collaboration avec le garde forestier, entre l'école « Um Weier » et la rue Hiel. Les arbres seront remplacés par une haie de hêtres rouges plantée par nos jardiniers.

### Avis aux détenteurs de chiens

Les crottes de chien laissées à l'abandon sur les aires de jeux représentent un sérieux problème d'hygiène. Les enfants risquent d'entrer à l'école ou à la maison avec des chaussures souillées, exposant ainsi leur santé à des infections bactériennes. Nous demandons aux propriétaires de chiens d'éviter ces zones de jeu pour prévenir tout risque de contamination.

### Manifestations

- **27.01** Soirée du boudin noir au chalet scouts (Guiden a Scouten Sandweiler)
- **17.02** Bal du Carnaval pour adultes (US Sandweiler)



## Travail pour étudiant(e)s de la commune de Sandweiler pendant les vacances scolaires d'été 2024

Comme les années précédentes, la commune de Sandweiler embauchera des étudiants pendant les vacances scolaires d'été pour divers travaux manuels.

La durée de travail s'étend sur une **période de 2 semaines à raison de 8 heures par jour** :

- Période 1 : 10 jours ouvrables, du lundi 15 juillet au vendredi 26 juillet 2024
- Période 2 : 10 jours ouvrables, du lundi 29 juillet au vendredi 9 août 2024
- Période 3 : 9 jours ouvrables, du lundi 12 août au vendredi 23 août 2024
- Période 4 : 10 jours ouvrables, du lundi 26 août au vendredi 6 septembre 2024

Pour des raisons d'organisation, le nombre d'étudiants est limité à 5 par période. Au cas où le nombre de demandes par périodes dépasse le maximum de 5, le départage se fera par un tirage au sort.

Pour donner une chance à tous les jeunes de la commune de Sandweiler, seront retenues seulement les candidatures des étudiant(e)s **n'ayant jamais été occupé(e)s** pour le compte de l'atelier communal ou à l'occasion des « Sandweiler Spillnomëtteger ».

**Les candidat(e)s doivent être né(e)s au cours de l'année 2005 ou 2006 (condition d'avoir 18 ans le jour de l'entrée en service).**

Pour être recevables, les dossiers de demande doivent contenir tous les renseignements et copies demandés et parvenir à l'administration communale **avant le 1<sup>er</sup> mars 2024** moyennant le formulaire téléchargeable à partir du site internet [www.sandweiler.lu](http://www.sandweiler.lu) - rubrique « Postes vacants ». Le formulaire est également disponible à la réception de la mairie.

Les candidat(e)s retenu(e)s seront informé(e)s par courrier en début avril 2024 et devront retourner le contrat d'occupation dûment signé au plus tard pour le 30 avril 2024.

Le contrat d'occupation est en conformité avec les dispositions de la loi modifiée du 31 juillet 2006 portant introduction du code travail (Titre V - articles L. 151-1. à L. 151-9.).

### Le collège des bourgmestre et échevins

Jacqueline Breuer  
Claude Mousel  
Corine Courtois